

• Association des Parents et Amis  
d'Enfants Inadaptés  
Casablanca



POUR UNE ÉGALITÉ  
DES CHANCES



جمعية أباء وأصدقاء  
الأطفال المعاقين ذهنياً  
الدار البيضاء



من أجل  
تكافؤ الفرص

التوحد - الذهان - التشتت الصبغي  
**Autisme - Psychose - Trisomie 21**

RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE DECRET 2/89/651 DU 2-11-89

MEMBRE COMPLEMENTAIRE DE LA SOCIÉTÉ QUEBECOISE DE L'AUTISME

MEMBRE DE LA FONDATION FRANÇAISE SESAME AUTISME MEMBRE DE AUTISME EUROPE

MEMBRE DE L'ASSOSIATION POUR LA RECHERCHE SUR L'AUTISME ET LA PRÉVENTION DES INADAPTATIONS

MEMBRE DE LA LIGUE INTERNATIONALE DES ASSOCIATONS POUR LES PERSONNES HANDICAPES MENTALES INCLUSION INTERNATIONALE

20337

DEVIS N° : RM000097

ADHERENT : BOUJLIL AZIZ

ENFANT : BOUJLIL YAHYA

PERIODE : DV MOIS 1-4/20



Casablanca, le 07/02/20

**MUPRAS**

Référence	Désignation	Quantité	Px unitaire	Montant
SEANCE	Séances Orthophoniques	48,00	110,00	5 280,00
SEANCE	Séances psychomotricités	48,00	110,00	5 280,00
<b>Total</b>				<b>10 560,00</b>

ARRETE LE PRESENT DEVIS A LA SOMME DE :

Dix mille cinq cent soixante Dirhams

LA DIRECTION ADMINISTRATIVE  
DE L'APAEI

*A.P.A.E.I.*  
68, Rue 9 Avril - Casablanca  
Tél/Fax: 05 22 25 57 11



**MUPRAS**

MUTUELLE DE PRÉVOSTANCE &  
D'ACTIONS SOCIALES DE ROYAL AIR MAROC

le ..... / ..... / .....

## DEMANDE D'ACCORD PRÉALABLE

A remplir par l'Assuré(e)

Matricule

N° de poste

Nom et Prénom de l'assuré(e)

N° Tel. bureau

Nom et Prénom du bénéficiaire

N° Tel. domicile

A remplir par le praticien

Je soussigne: DR EL KADIRI HASSAN

Estime que l'état de santé de M<sup>me</sup>, M<sup>me</sup>, M<sup>me</sup>

Nécessite

Un acte côté à la nomenclature ( préciser le coefficient)

Une hospitalisation de (Approximatif)

A: (préciser l'établissement hospitalier)

Strictement confidentiel

Renseignement sur la nature de l'assurance et le praticien désigné (à l'attention du médecin conseil de la MUPRAS):

DR HASSAN EL KADIRI

cachet, date et signature du praticien

A remplir par le médecin conseil de la MUPRAS

Décision:

NB: cette demande d'accord préalable doit être adressée ou faxée à la MUPRAS le premier jour ouvrable, sinon la MUPRAS se réserve le droit de la rejeter.

Contact: 05-22-91-23-36/ 05-22-91-23-76

SIEGE SOCIAL : AEROPORT CASA-ANFA-CASABLANCA

Tél : 02 26 01 78 83 Fax : 022 91-26-52